

Secteur : sports et croisières côtières	COUPE SPORTIVE DE SKI 2017
Dossier suivi par : Vincent Salichon	
☎ : 07-62-08-23-06 ✉ : ASMA 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS	
Courriel : vincent.salichon@educagri.fr	
Références :	
Objet : Inscription coupe sportive de ski 2017	Paris, le 30/07/2016

Le secteur sports et croisières côtières de l'ASMA nationale organise la **4ème coupe nationale de ski** en 2017.

La date limite d'inscription est fixée au 26 septembre 2016.

Le responsable de la commission sports et croisières côtières informera les équipes retenues ou non fin octobre 2016.

Cette coupe aura lieu du vendredi 13 au dimanche 15 janvier 2017 à l'Alpe d'Huez.

Les participants seront hébergés au VTF de l'Alpe d'Huez.

Les équipes seront composées de quatre skieurs, mixité obligatoire (au moins une femme et un homme).

Le nombre d'équipe est limité à 10.

La compétition est un slalom géant le samedi, l'ESF de l'Alpe d'Huez est en charge de l'organisation et du chronométrage. Le classement collectif retenu sera donné avant le slalom (en fonction des possibilités de l'organisateur), il n'y aura pas de classement individuel.

ATTENTION : Pour cette année, les forfaits de ski seront pris en charge intégralement par les agents participants (environ 50 euros la journée)

Vous trouverez ci-dessous les renseignements concernant l'organisation de cette compétition.

Les demandes d'inscription doivent être transmises par les ASMA départementales à :

ASMA Nationale – Coupes sportives – 40 bis rue du faubourg Poissonnière – 75010 PARIS

Merci d'envoyer également **une copie** de votre demande au responsable du secteur sports **par mail** ou par voie postale à :

SALICHON Vincent – Lycée George SAND – Choumouroux – 43200 YSSINGEAUX

Le président de l'ASMA nationale,

Xavier Maugey

Le responsable du secteur sport,

Vincent SALICHON

REGLEMENT GENERAL

Une seule équipe par discipline est admise par département. L'ASMA nationale se réserve le droit d'annuler une compétition si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Le nombre d'équipe est limité à 10. Si le nombre d'engagement est supérieur à ce nombre, la sélection se fera selon les critères suivants :

- équipes n'ayant jamais participé
- équipes dont la participation est la plus ancienne.

En cas d'égalité sur les critères, la commission sports et croisières côtières fera un tirage au sort en regroupant les équipes par zone géographique.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont de la responsabilité des ASMA départementales. Pour l'inscription, elles doivent renvoyer les éléments suivant :

- tableau d'inscription à la compétition signé par le Président ou le Vice-Président de l'ASMA
- par équipe engagée, chèque de caution de 400 €.

Les chèques de caution seront retournés à l'issue des compétitions.

PARTICIPANTS

Les participants sont les agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, des organismes sous convention avec l'ASMA, les élèves fonctionnaires salariés, les retraités, les conjoints et enfants à charge d'agents dans la limite de 1 participant.

FINANCEMENT

La participation de l'ASMA nationale aux dépenses est définie de la façon suivante.

Transport

➤ par voiture : 0,18 € du km pour participation aux frais de route des sportifs et remboursement des péages d'autoroute sur présentation de justificatifs. Une voiture par équipe est prise en charge

➤ par train : remboursement sur des billets 2nde classe.

👏 Les frais de déplacements seront remboursés à condition qu'ils soient adressés à la commission sports et croisières côtières de l'ASMA nationale avant le 1er mai 2017

Hébergement

La pension complète des équipes est assurée par les organisateurs et prise en charge par l'ASMA.

PROTECTION DE LA SANTE

La loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, dans son article 6, oblige les organisateurs de compétitions sportives à des dispositions strictes.

Les licenciés d'une fédération devront présenter **une licence avec volet médical en cours de validité**, les non licenciés doivent obligatoirement joindre au bulletin d'engagement **un certificat médical** de non contre indication à la pratique sportive en compétition, établi depuis moins de 3 mois. En cas de non présentation d'un de ces documents, l'ASMA se réserve le droit d'interdire la compétition à l'agent et de ne pas prendre ses frais en charge.

La licence ou le certificat médical devra être présenté à l'organisateur à votre arrivée à l'Alpe d'Huez.

ATTENTION : la licence d'une fédération n'est valable que pour la pratique du sport concerné.

Cette **disposition** est **obligatoire**.

L'**âge minimum** requis pour participer est de **18 ans révolu**.

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous rappelons quelques règles de conduite afin que ces rencontres se déroulent dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de tous !

- interdiction d'alcool sur les terrains,
- en cas **d'incidents** dans les chambres, les frais occasionnés seront **à la charge des ASMA départementales** présentes dans les lieux,
- **l'ASMA nationale n'est pas responsable des éventuels incidents survenus en dehors du centre**
- les frais de nourriture ne sont pas pris en charge par l'ASMA nationale le vendredi soir et le dimanche midi si les repas sont pris en dehors du centre,
- il est fortement recommandé de rester pour le repas du dimanche midi,
- si une équipe est forfait sans justification valable, **le chèque de caution sera débité**,
- si une équipe quitte sans prévenir la compétition, **le chèque de caution sera débité** et les frais de déplacement non pris en charge par l'ASMA nationale.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'ASMA nationale en concertation avec l'ESF de l'Alpe d'Huez peut décider de suspendre ou d'annuler la compétition. Dans ce cas là, les frais engagés pour les forfaits de ski restent à la charge des participants.

Rappel :

Les frais extérieurs à l'organisation seront à la charge des intéressés ou des ASMA départementales (téléphone, boissons, etc).

Les participants doivent respecter les règles de bonne conduite tant sur les terrains qu'en dehors des installations sportives et avoir « l'esprit ASMA » pendant les compétitions.

ATTENTION LES CONDUCTEURS

Ne faites pas d'excès, buvez très modérément : le lendemain, vous reprenez le volant avec vos coéquipiers à bord, les excès d'alcool ne s'effacent pas en une nuit.

**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS DU MAAF**40 bis rue du faubourg poissonnière
75010 Paris

Téléphone :

- Télécopie : 01 49 55 74 41

Courriel : vincent.salichon@educagri.fr**2016 – III COUPE NATIONALE DE SKI**

ASMA Départementale :

Président(e) :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

N°	Nom	Prénom	Année Naissance	Sexe ①	Service d'affectation de l'agent ou lien de parenté ②	Le certificat médical devra être fourni directement à l'organisateur au chalet VTF de l'Alpe d'Huez.
1						
2						
3						
4						

① mixité obligatoire (un skieur et une skieuse au minimum)

② conjoint et/ou enfant majeur à charge et **maximum 1 joueur****Responsable de l'équipe**

Adresse personnelle :

Adresse administrative :

Tél. portable :

Tél. administratif :

Courriel :

Les renseignements ci-dessus sont certifiés conformes par le Président de l'ASMA départementale

Date

Nom

Signature